



Alim'info

LA LETTRE ALIMENTATION N°13 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • NOVEMBRE 2016

EDITO

Photo du haut :
Plats cuisinés
en libre service
sous forme de
buffet

Cette première lettre *Alim'info* de l'année est l'occasion d'évoquer les perspectives 2017.

- Les candidats franciliens à l'appel à projets national du Programme National de l'Alimentation (PNA)
- Les appels à projets régionaux à venir
- Le lancement de la boîte à outils LOCALIM
- La prochaine session d'habilitation des associations d'aide d'alimentaire

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une très bonne année 2017 !

Appel à projets national du PNA 2016



Sélection des dossiers

L'appel à projets national du PNA 2016-2017 se déroule en ce moment même.

Il s'agit d'une édition particulière du fait de l'enveloppe financière nationale qui lui est consacrée (1,5 M€) et de la participation, pour la toute première fois, de l'ADEME (0,5M€). Les projets PNA présentant une dimension environnementale particulière pourraient ainsi être financés.

Les 4 axes du PNA – éducation alimentaire de la jeunesse, lutte contre le gaspillage alimentaire, justice sociale et ancrage territorial de l'alimentation – restent naturellement les thématiques principales de cet appel à projets.

La thématique prioritaire est celle de l'ancrage territorial de l'alimentation en résonance avec l'émergence souhaitée de nombreux projets alimentaires territoriaux (PAT) sur l'ensemble du territoire national.

L'envoi des pré-candidatures à la DRIAAF a eu lieu du 1^{er} octobre au 30 novembre. L'examen des dossiers a abouti à la sélection de 11 dossiers qui ont ainsi été remontés à la DGAL en vue d'une sélection par un jury d'experts du niveau national. Deux d'entre eux, présentant de forts enjeux environnementaux, ont été transmis à l'ADEME Île-de-France.

Les résultats de cet appel à projets seront connus pour le Salon International de l'Agriculture 2017 (25/02-02/03).



Appels à projets à venir en 2017



Appel à projets régional 2016 du PNA

L'appel à projets régional 2016 avait permis de soutenir les 5 projets présentés dans la dernière lettre Alim'info.

Un 6^{ème} projet a également pu être retenu par la suite grâce à une évolution favorable de l'enveloppe allouée en Île-de-France. Il s'agit d'un projet centré sur le gaspillage alimentaire porté par Eqosphere. Ce dernier travaillera à la réduction du gaspillage alimentaire à l'AP-HP dans deux hôpitaux parisiens, et ce, notamment via la pratique du don alimentaire des excédents de repas.

L'appel à projets régional 2017 du PNA se déroulera au printemps prochain. Comme chaque année il s'agira de faire émerger des projets d'intérêts autour des 4 priorités du PNA, déclinées au niveau francilien.



Appel à projets « soutien aux industries agroalimentaires »

Dans le cadre du Dispositif National d'Aide à l'investissement immatériel pour les entreprises agroalimentaires (DiNAII), un appel à projets dédié aura lieu au premier semestre 2017.

Son objectif est de renforcer la compétitivité des PME-TPE du secteur agroalimentaire via une aide aux actions collectives.

Toutes les informations utiles relatives à ce premier appel à projets « soutien aux industries agroalimentaires » seront disponibles prochainement sur le site de la DRIAAF.



Nouveautés à venir dans l'instruction des dossiers soumis aux appels à projets PNA et DINAI



UNION EUROPEENNE

Les financements accordés dans le cadre des appels à projets constituent des aides d'Etat. Ils doivent, à ce titre, être accordés dans le cadre d'un régime d'aides d'Etat (totalité des aides publiques : Etat, établissements publics et collectivités territoriales) afin de respecter la réglementation européenne (pour toute entité – entreprise, association,...- exerçant une activité économique). Si aucun régime d'aides d'Etat n'est applicable pour chaque projet proposé, un règlement « de minimis » sera utilisé. Ce dernier point est susceptible d'être discriminant pour l'ensemble des candidats : en effet, l'aide ne pourra être accordée sur la base d'un règlement « de minimis » qu'aux porteurs en mesure de déclarer tous les financements publics qu'ils auraient reçus sur les trois derniers exercices fiscaux, imputés sur le « de minimis » correspondant (agricole, entreprise et SIEG).



Pour plus d'information sur le fonctionnement des aides d'Etat, il est utile de consulter le site [Europe en France](#).

Lancement de la boîte à outils LOCALIM



Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (DGAL) et la direction des achats de l'État (DAE) ont réalisé une boîte à outils pour accompagner les acheteurs publics de la restauration collective dans leurs démarches.



Une présentation de l'outil à deux voix par la DGAL et la DAE, a été réalisée lors des Assises de Réseau RestauCo, le 10 novembre dernier.



Cette boîte à outils invite l'acheteur à mieux comprendre les spécificités de chaque filière liée à l'achat des approvisionnements de la restauration collective : viandes bovine, ovine, porcine, volailles, fromages et produits laitiers, de fruits et légumes.

Elle poursuit cinq finalités :

- 1- Connaître les concepts clés relatifs aux achats d'alimentation
- 2- Analyser les besoins et l'offre disponible
- 3- Privilégier l'approvisionnement en produits locaux et de qualité
- 4- Faciliter la rédaction du cahier des charges
- 5- Favoriser un suivi régulier des contrats

Elle l'accompagne par ailleurs au moyen de fiches techniques achat dans une démarche de professionnalisation.

Nous y reviendrons lors du prochain CRALIM prévu en 2017. Vous pouvez retrouver cet outil et l'ensemble des informations y afférent sur [le site du ministère](#).



Habilitation des associations d'aide alimentaire



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Une nouvelle session d'habilitation aura lieu en 2017 en coordination avec la DRIHL. Elle se tiendra probablement au 3^{ème} semestre 2017.

Cette session permettra aux structures habilitées en 2014, dont l'habilitation (accordée pour 3 ans) arrive échéance en 2017, de redéposer une demande d'habilitation si elles souhaitent l'être à nouveau. Elle leur sera alors donnée pour 10 ans.

Les structures souhaitant être primo-habilitées pourront également déposer un dossier à cette occasion.

Toutes les informations utiles seront disponibles [sur le site internet de la DRIAAF](#).



Depuis la première session d'habilitation, en 2014, 190 structures ont été habilitées régionalement en Île-de-France.

Une liste de l'ensemble des structures habilitées, nationalement et régionalement, du territoire franciliens est disponible [sur le site de la DRIAAF](#).

On notera que cette liste n'est pas exhaustive pour la représentation francilienne des structures habilitées au niveau national (manque de coordonnées de certaines antennes locales).



Comité Régional de l'Alimentation



Nous vous tiendrons informés de la tenue d'un CRALIM qui devrait avoir lieu courant 2017.

Vous pouvez consulter [les travaux des précédents CRALIM](#) sur le site de la DRIAAF.

Alim'Info n°13

La lettre d'information
alimentation de la
DRIAAF Île-de-France

Directeur de la publication
Anne Bossy

Rédacteurs
François Mauvais
Christophe Codarini

DRIAAF Île-de-France
Service régional de l'alimentation
18 avenue Carnot
94230 Cachan Cedex
Tél : 01 41 24 18 00

NOUS CONTACTER
alimentation.draaf-ile-de-
france@agriculture.gouv.fr
[www.driaaf.ile-de-france.
agriculture.gouv.fr](http://www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr)



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE